

Réussite de la classe

3 possibilités :

- (1) Notes annuelles suffisantes dans toutes les branches / aucune note insuffisante
- (2) 1 ou 2 notes annuelles insuffisantes (dans les branches de promotion), mais avec possibilité de compenser (cf. Compensation)
- (3) Moyenne générale (MG) d'au moins 45 points

Échec

En 8TE et en 8PO l'élève échoue à partir de **3 notes annuelles insuffisantes** (dans des branches de promotion), sauf si $MG \geq 45$.

Compensation

MG = 36 ou 37 : possibilité de compenser **une** note insuffisante ≥ 20

MG ≥ 38 : possibilité de compenser **deux** notes insuffisantes ≥ 20

Attention ! Seulement **une seule des branches suivantes** peut être compensée :

8TE : Allemand Français Éducation technologique et branches d'expression

8PO : 1^{re} langue 2^e et 3^e langue Éducation technologique et branches d'expression

Un travail de révision peut être imposé aux élèves qui ont bénéficié d'une compensation.

Ajournement

Un élève qui a **1 ou 2 notes insuffisantes** et qui **ne peut pas compenser** ces notes est ajourné.

Dans le cycle inférieur de l'EST, l'ajournement consiste en **un seul travail de révision** (qui peut porter sur plusieurs branches). Il se solde par une épreuve en septembre qui compte comme premier devoir en classe de l'année scolaire suivante.

L'élève « ajourné » passe dans la classe suivante et est assimilé à ses camarades qui ont réussi.